



CHOISY.le-ROI

Direction Générale

N°DEL.25.118

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Conseillers en exercice</u>	43
Présents	27
Représentés	14
Absent	2

Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

<u>Votes</u>	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le lundi 08 décembre 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Stéphane BANCE, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

Etaient représenté-e-s :

M. Thierry BALIAS pouvoir à Terence ESSONE MENGUE
MME Malika BENKAHLA pouvoir à Tonino PANETTA
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Stéphane BANCE
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Julien BOURVEN
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Damien DESROCHES
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. Alain OMRANE pouvoir à Sabrina FONTAINE
M. Walid SAYADI pouvoir à Franklin Lambert POUDY
M. Moustapha THIAM pouvoir à Vasco COELHO

Etaient absent.e.s :

Hassan AOUMMIS, Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Approbation de la convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne et la Commune de Choisy-le-Roi relative aux missions dans le domaine de la santé, du maintien dans l'emploi, de la qualité de vie au travail, de l'action sociale et de la prévention des risques professionnels

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251218-DEL-25-118-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Approbation de la convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne et la Commune de Choisy-le-Roi relative aux missions dans le domaine de la santé, du maintien dans l'emploi, de la qualité de vie au travail, de l'action sociale et de la prévention des risques professionnels

Afin de répondre aux besoins d'accompagnements et de conseils, le CIG Petite Couronne propose aux collectivités et établissements publics affiliés de la Petite Couronne des missions dans le domaine de la santé, du maintien dans l'emploi, de la qualité de vie au travail, de l'action sociale et de la prévention des risques professionnels. Ces prestations contribuent à développer un service public local de qualité et à améliorer les conditions de vie au travail des agents.

Ces missions sont mises en œuvre sur décision du conseil d'administration du CIG Petite Couronne et selon les modalités qu'il définit dans la convention cadre relative aux missions de prévention, de santé et d'action sociale au travail. Elle permet d'améliorer l'articulation des prestations proposées aux collectivités en recourant à des experts travaillant en pluridisciplinarité.

La précédente arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient d'en établir une nouvelle afin que la continuité des missions en cours puisse être assurée.

Cette nouvelle convention établie pour une durée de 5 ans, concerne à la fois les agents titulaires et non titulaires.

Son coût annuel en 2026 s'élève à 11 330 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion de la Commune aux missions du CIG Petite Couronne dans le domaine de la santé, du maintien dans l'emploi, de la qualité de vie au travail, de l'action sociale et de la prévention des risques professionnels.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Vasco COELHO,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.452-40, L. 452-44 et L.812-2,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 21.154 du 15 décembre 2021 approuvant la convention à intervenir entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne et la Commune de Choisy-le-Roi, arrivant à échéance le 31 décembre 2025,

Vu le projet de nouvelle convention, jointe avec ses annexes, à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Commune de faire appel aux services du CIG Petite Couronne en matière de prévention des risques professionnels, de maintien dans l'emploi, de dispositifs psycho-sociaux, de santé au travail et d'action sociale au travail, afin que la continuité des missions en cours puisse être assurée,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention à intervenir entre la Commune de Choisy-le-Roi et le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile de France, qui permettra la mise en œuvre des missions de

Accusé de réception en préfecture
03421940623/2025/1218-DEL-25-718-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

prévention des risques professionnels, de maintien dans l'emploi, de dispositifs psycho-sociaux, de santé au travail et d'action sociale au travail, à compter du 1er janvier 2026.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de la Commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

